

**CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU 25 FEVRIER 2010**

**COMPTE RENDU**

**Etaient présents** : Mme ALBERT Claire, M. ANDRIOT Jean Pierre, M. AUDOUBERT Michel, M. BARBERO Michel, Mme BASSO Thérèse, M. BEDEL Philippe, M. BENAC Claude, M. BENARFA Ali, M. BENAZET Paul, M. BOIX Jean Pierre, Mme BOUFFARTIGUE Francine, Mme BOURUT Maité (remplaçante de M. DEVIC Henri), M. BOURY Alain, M. BOUVIER Claude, M. BROS Bernard, Mme CANAL Marie Claude, M. CATALA Claude, Mme COMA Marianne, M. COT Jean, M. CRABE Pierre, M. CRAMPAGNE Stéphane, Mme DEDIEU CASTIES Françoise, M. DEJEAN Henri, M. DORET Michel, M. ESQUIROL Jean Marc, Mme FAUSTINI Marie Claire, M. FERRAGE Pierre, M. GALY Maurice, M. GAY Jean Louis, Mme GILAMA Chantal, M. GOUAZE François, Mme GREGOIRE Anne Marie, M. HALIOUA Jean Louis, M. HELLE Guy, M. LABORDE Amédée, M. LABORDE Michel, Mme MAITRE Nadia, M. MICHEL Robert, M. PERILHE Yves (remplaçant de M. CESAR Jean Claude), M. ROSELLO José, M. ROUGALE René, M. ROUGER Bernard, M. RUQUET Adolphe, M. SEGUELA Jean Louis, Mme SUZANNE Colette, M. TURREL Denis, M. VALETTE Claude, Mme VEZAT Maryse, Mme VIDAL Jacqueline, M. VIEL Pierre (remplaçant de M. DELMAS Robert)

**Etaient Excusés** : M. ANZALONE Michel, M. BELLOIR Jérôme, Mme BRIAND Christine, M. CARRERE Gérard, M. CENA Pierre, M. CHEVET Patrick, M. COLOMBIER Marc, M. CROUZATIER Jean Marie, M. DEGA Eric, Mme DELAVERGNE Evelyne, Mme DUBREUIL Anne Cécile, Mme DUPONT Michèle, Mme GAYE DELAPLANQUE Isabelle, M. GRZYCA Daniel, M. ICART Daniel, M. JOLIBERT Patrick, M. LACAZE Yves, M. LECHEVALIER Yann, M. LEMASLE Patrick, Mme MALET Valérie, M. NAYLIES Charles, M. PESSANT Christian, M. ROUJAS Gérard, M. SENECLAUZE Christian, M. SEVILLA Thierry, Mlle TEMPESTA Marie Caroline, M. THIBAUD Gérard, M. VIGNES Michel, M. VINCENT Norbert.

**Secrétaire de séance** : M. ROUGALE René

Monsieur le Président propose Monsieur ROUGALE René comme secrétaire de séance. Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président demande l'approbation du dernier Conseil Communautaire.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## PERSONNEL

### 1. Bilan social 2009

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DEJEAN, Vice Président délégué au personnel.

Le bilan social est un état des lieux de la situation du personnel dans la collectivité. Il apporte une vue d'ensemble des caractéristiques du personnel et de leurs conditions de travail. Il permet ensuite de repérer les problèmes et dysfonctionnements pour y remédier et d'anticiper une politique de gestion des ressources humaines.

Dans les collectivités territoriales, le rapport biennal sur l'état des collectivités est obligatoire depuis 1997 et peut permettre d'établir un bilan social.

C'est dans ce cadre que, chaque année, un bilan social de la communauté de communes est réalisé et présenté à la commission du Personnel puis au Conseil Communautaire.

#### Les agents

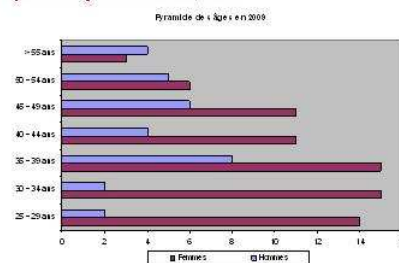
- Evolution du nombre d'agent
  - > 26 en 2001
  - > 34 en 2006
  - > 93 en 2007
  - > 98 en 2008
  - > 108 en 2009 avec :
    - 12 agents recrutés pour les crèches
    - 2 départs à la retraite, non remplacés



#### Les agents

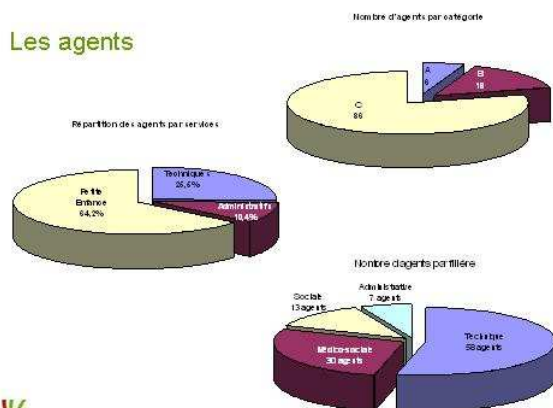


L'âge moyen des agents est de 39,7 ans



Monsieur DEJEAN indique que le nombre de personnel a considérablement augmenté depuis 2006

#### Les agents



#### Les agents

Attaché principal 1ère classe	1
Ingénieur principal	1
Ingénieur territorial	2
Puéricultrice de classe normale	1
Puéricultrice de classe supérieure	1
<b>Total</b>	<b>6</b>
Contrôleur de travaux principal	1
Technicien supérieur principal	1
Rédacteur	1
Éducateurs jeunes enfants	13
<b>Total</b>	<b>15</b>
Adjoint technique principal 1ère classe	1
Adjoint technique principal 2ème classe	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	1
Adjoint technique 1ère classe	6
Adjoint administratif 1ère classe	4
Auxiliaire de puériculture 1ère classe	28
Adjoint technique 2ème classe	45
<b>Total</b>	<b>86</b>



## Les agents



## Masse salariale

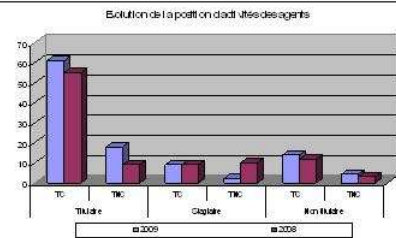
- Evolution indice FPT (+0,8 %) soit 16 500 €
- Remplacement du personnel de collecte équivalent à 1,7 ETP
- Remplacement congé maternité RAM
- 2 stages rémunérés :
  - > Habitat
  - > Services techniques

Service	Montant	Prévu BP
Economie	55 134,77 €	94 500 €
Entre tien	17 714,28 €	19 100 €
PLH	52 555,52 €	48 500 €
Recrutement	204 585,74 €	223 500 €
RG	28 828,71 €	29 100 €
Mécanicien	23 558,58 €	100 500 €
Mécatronique Carbone	158 122,42 €	
Structure B12	21 222,11 €	
OM	447 537,27 €	518 500 €
BB	57 357,58 €	
Tri	25 551,08 €	
Services techniques	104 842,02 €	132 000 €
Mécanicien	25 500,00 €	26 350 €
Waire	57 151,02 €	44 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 330 314,00 €</b>	<b>1 326 400 €</b>
Carbone leur	33 742,35 €	25 500 €
Crèche Carbone	594 234,33 €	599 350 €
Crèche Marquaine	335 587,85 €	355 000 €
Crèche Montsquieu	325 301,33 €	265 000 €
Crèche Rieux	322 370,14 €	263 500 €
Crèche St Julpise	142 871,52 €	118 000 €
RAM	28 851,08 €	28 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 619 257,57 €</b>	<b>1 609 850 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 949 571,57 €</b>	<b>2 937 250,00 €</b>



Stabilité + charges + assurance

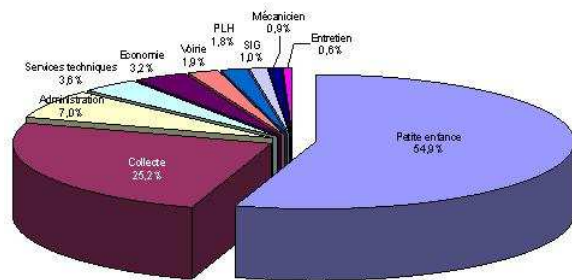
## Les agents



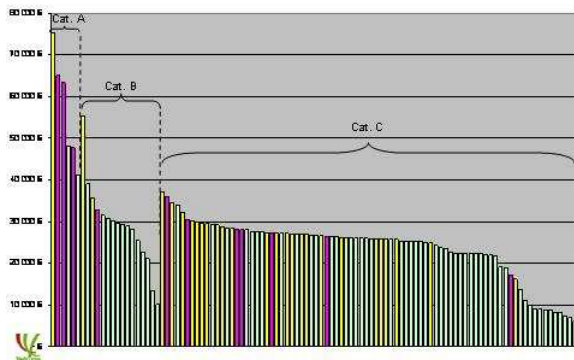
- Positions statutaires particulières
  - > 3 agents sont placés en disponibilité
  - > 4 agents sont détachés de la FP Hospitalière
  - > 1 agent est détaché de la FP d'Etat



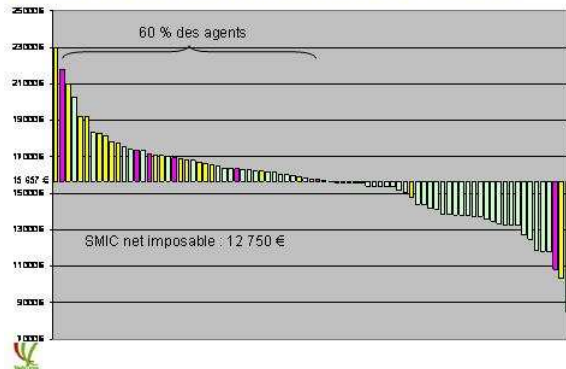
## Masse salariale par service



## Rémunération + charges patronales de l'ensemble des agents



## Rémunération nette imposable des agents de catégorie C



## Les heures supplémentaires en 2009

- Service technique :
  - > 316 h pour un coût d'environ 4 400 € (1 449 h en 2008)
- Crèches
  - > 309 h pour un coût d'environ 3 100 € (418 h en 2008)
    - Beaucoup d'heures supplémentaires effectuées sont récupérées
- Service administratif :
  - > 420 h pour un coût d'environ 5 100 € (339 h en 2008)

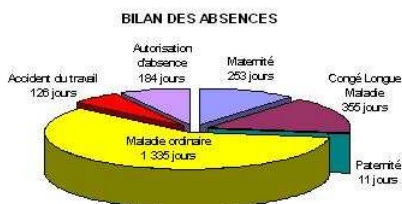


Monsieur BERLUREAU, Directeur Général des Services, tient à préciser que les heures supplémentaires du service technique sont uniquement en début d'année, période où la 5<sup>ème</sup> tournée a été mise en place, et lors de récupération de jours fériés. Sinon, la 5<sup>ème</sup> tournée a permis de réduire considérablement les heures supplémentaires du service technique.

Mme VEZAT précise que les heures supplémentaires en crèche sont dues aux remplacements qui se font uniquement en interne.

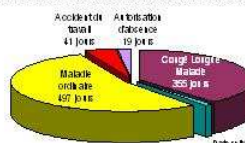
### Les absences

2 263 jours d'absences + 103,1 % / 2008  
 - 1 congé longue maladie de 355 jours  
 - 1 congé maladie ordinaire de 310 jours



### Les absences

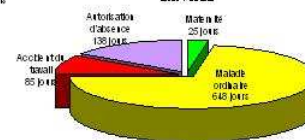
#### BILAN DES ABSENCES DU SERVICE TECHNIQUE



#### BILAN DES ABSENCES DES SERVICES ADMINISTRATIFS



#### BILAN DES ABSENCES DU SERVICE PETITE ENFANCE



Monsieur BENAC trouve qu'il y a beaucoup de jours de maladie ordinaire.

Monsieur DEJEAN lui répond qu'il s'agit principalement du personnel de crèche et cela est dû notamment aux épidémies apportées par les enfants.

Monsieur le Président précise qu'il est demandé à chaque absence un certificat médical. Cependant, si la collectivité estime qu'il y a abus, il est possible de demander des contrôles. Dans notre collectivité, les contrôles s'effectuent au bout de 5 jours de maladie.

Monsieur TURREL demande à ce que les chiffres soient affinés. En effet, il faut croiser certaines catégories de personnes, en fonction des âges et des fonctions exercées.

Monsieur le Président indique qu'il y a des visites médicales qui permettent de détecter certains points. Cependant, il estime que les médecins ne notent uniquement que ce que les agents leur disent.

Monsieur DEJEAN souligne le fait qu'il y a peu d'accidents du travail.

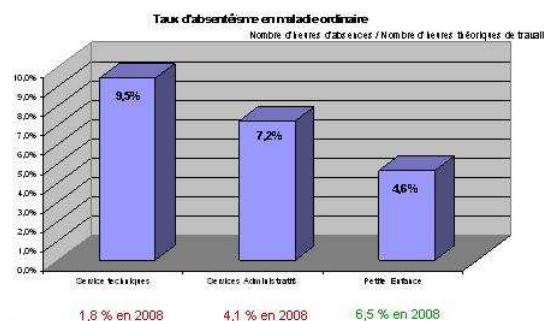
Mme VEZAT indique qu'elle souhaite également approfondir l'étude sur l'absence du personnel de crèche en affinant les raisons des arrêts.

### Les absences

- Les accidents du travail ont provoqué 126 jours d'absences dont :
  - 1 arrêt de **28 jours** pour un agent des services techniques (fracture orteil)
  - 1 arrêt de **85 jours** pour un agent d'entretien des crèches (tendinite)
- 112 arrêts de travail dus à des « maladies ordinaires »
- Assurance maladie ordinaire 2009
  - Cotisation assurance : 29 280 €
  - Remboursement assurance : 18 105 €



### Les absences



## Les droits sociaux

- Le CTP s'est réuni 2 fois en 2009 et s'est notamment prononcé sur :
  - La fermeture des postes vacants
  - La nomination des ACMO
  - La modification du règlement de fonctionnement des services
  - L'organisation des tournée de collecte de rattrapage
- Absences syndicales :
  - Au titre des articles 12 et 13 : 29 jours
  - Au titre du contingent d'heures : 28 h sur 168 h maximum



## Apports du CNAS en 2009

- Cotisation 2009 : 13 646 €
- Apports pour les agents : 18 329 €
  - Aides : 11 555 €
  - Bonifications : 6 774 €



Monsieur le Président trouve intéressant que ce genre de bilan soit obligatoire.

Mme SUZANNE demande si ce bilan se fait en fonction du nombre de salariés ou bien s'il est obligatoire pour toutes les collectivités.

Monsieur le Président répond que ce bilan est obligatoire pour toutes les collectivités selon l'article 33 de la loi de 1984.

Monsieur GAY demande si une réflexion a été menée sur le « document unique ».

Monsieur BERLUREAU indique que 4 personnes ont été nommées ACMO au sein de la collectivité et qu'une ébauche a été commencée notamment lors de la labellisation des collectes. D'ici la fin de l'année, un document pourra être présenté.

Monsieur GAY précise que ce document est obligatoire et qu'il permettrait peut-être de répondre à certaines interrogations sur des arrêts maladie.

Monsieur le Président remercie Monsieur DEJEAN pour cette présentation.

## 2. Création de postes d'Educateurs de Jeunes Enfants Territoriaux

Monsieur le Président donne la parole à Mme VEZAT, Vice Présidente déléguée à la Petite Enfance.

2 agents de la Communauté de Communes ont réussi le concours d'Educateur de Jeunes Enfants Territorial.

Il s'agit de la Directrice ainsi que de la Directrice Adjointe de la crèche de Rieux actuellement en contrat à durée indéterminée suite au transfert de la compétence Petite Enfance en 2007.

Aucun poste vacant d'EJE n'existant à ce jour, il est nécessaire de créer ces 2 postes afin de nommer ces 2 agents EJE Stagiaire, sans changement de rémunération.

La commission du personnel ainsi que le bureau se sont prononcés favorablement pour la création de ces postes.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer 2 postes d'Educateurs de Jeunes Enfants Territoriaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à ce dossier

### 3. Bilan 2009 de l'occupation des structures d'accueil de la Petite Enfance

Monsieur le Président donne la parole à Mme VEZAT, Vice Présidente déléguée à la Petite Enfance.

Lors de la commission « Petite Enfance » du 1<sup>er</sup> février dernier, un bilan sur l'occupation des structures d'accueil de la Petite Enfance, en 2009, a été fait par chacune des directrices de crèche ainsi que par l'animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles.

La synthèse de ce bilan est présentée et met en avant les principales tendances qui nécessiteront une adaptation, ou non, de la Communauté de Communes aux demandes et pratiques des familles accueillies.

Mme VEZAT indique que ce bilan a permis d'appréhender l'évolution des pratiques familiales et de voir également qu'il existe une précarisation sur certains secteurs. Cela va obliger la Communauté de Communes à s'adapter afin de pouvoir respecter le taux d'occupation maximum. Elle indique par ailleurs, qu'un projet de loi du gouvernement veut mettre en place un peu plus de souplesse quant au remplissage maximum. Cette loi permettrait de pouvoir avoir 10% de plus pour 20 places initiales, 15% de plus pour 25 places et 20% de plus pour 45 places. Il faut toutefois garder la qualité de l'accueil.

Monsieur le Président tient à souligner le fait que les crèches privées n'ont pas les mêmes obligations que les crèches publiques. Il n'y a pas d'équité.

Mme VEZAT souhaite aborder le point de l'augmentation de la précarisation de certaines familles (chômage, famille monoparentale). Elles sont principalement sur les communes de Montesquieu Volvestre et Rieux Volvestre. Elle souligne le fait que 9 familles sont en grande précarité.

De plus, elle précise que le coût restant à la charge de la communauté est de 850 000 € avec, effectivement un déficit à rajouter de 270 000 € ce qui équivaut au montant présenté.

Monsieur le Président relate un article de la Dépêche du Midi concernant le coût d'une place en crèche à Toulouse. Il s'agit d'un montant de 13 000 € par enfant alors que pour la Communauté, il est de 7 000 € par enfant. Il précise que tous les 4 ans, un contrat enfance jeunesse est signé avec la CAF. Il s'agira peut être de modifier et d'adapter les horaires en fonction des demandes lors des négociations du prochain contrat, fin 2010.

Mme VEZAT précise que la CAF oblige à respecter les horaires prévus dans le contrat enfance jeunesse ce qui n'est pas sans poser de problème les mercredis et les vacances scolaires qui pénalisent les taux d'occupation prévisionnels.

Monsieur le Président indique toutefois que la participation de la CAF est en baisse. En effet, l'ancien contrat prévoyait des participations à hauteur de 33% pour les familles, 33% pour la CAF et 33% pour la Communauté de Communes du Volvestre. Aujourd'hui, la Communauté de Communes du Volvestre finance plus de 45% du coût d'une place. Le système est fait pour que les familles puissent mettre les enfants à n'importe quel moment dans une structure.

Monsieur BERLUREAU précise que le taux maximum d'enfants pouvant être accueillis en crèche est rarement atteint du fait de maladie. Pour cela, il est nécessaire de signer plus de contrats afin de « remplir » les crèches au maximum.

Monsieur BOUVIER pense que si seuls des temps pleins étaient privilégiés, l'accueil serait limité et pas adapté aux besoins des familles.

Monsieur BENAC demande s'il n'est pas possible de faire de la publicité afin de compléter les périodes creuses.

Mme VEZAT indique que le service « petite enfance » prend contact avec les familles inscrites sur liste d'attente pour leur proposer ces créneaux-là. Les familles comprennent bien que du moment où leurs enfants ont intégré la crèche, cela leur sera plus facile pour obtenir des jours supplémentaires lors de la rentrée prochaine.

Monsieur BROS souhaite rappeler l'objectif initial d'une crèche qui est en train de dériver : il s'agit d'un service aux familles dont les parents travaillent. Aujourd'hui, il faut s'adapter et évoluer en proposant de nouveaux critères ou bien en les redéfinissant. Il précise par ailleurs qu'il ne faut pas oublier les services du RAM.

Mme VEZAT souligne le fait que toutes les familles sont accueillies. Dans les crèches privées, la tentation est grande de sélectionner les familles en fonction des revenus. La Communauté de Communes ne le fait pas et cela est plus coûteux, forcément.

Mme VEZAT rajoute que, pour l'instant, les horaires d'ouverture des crèches ne peuvent changer. Cela pourra être fait lorsque le nouveau contrat enfance jeunesse sera établi.

Monsieur RUQUET demande si le nombre d'agents n'est pas excédentaire.

Monsieur BERLUREAU répond par la négative. En effet, même sur les horaires où il y a moins d'enfants, 2 personnes dont un agent diplômé sont imposées dans une crèche.

Monsieur DEJEAN demande si toutes les demandes des familles sont satisfaites.

Mme VEZAT répond que 50% des familles le sont. Cette année, le service petite enfance va essayer de signer les contrats avec les parents en juin afin d'améliorer le taux.

Mme VEZAT souhaite informer les élus qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars des conseils de crèche auront lieu et aimerait qu'un élu représentant la commune d'implantation de la structure soit présent.

Monsieur le Président remercie Madame VEZAT pour cette présentation.

## HABITAT

### **4. OPAH – RR : Versement d'une éco prime à des propriétaires bailleurs**

Monsieur le Président donne la parole à Mme SUZANNE, Vice Président déléguée à l'OPAH.

Lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2009, il avait été décidé d'attribuer des subventions aux propriétaires bailleurs suivants : Monsieur et Madame CHRISTIAN, Madame DUFOUR et Madame AURIOL. Or, ces propriétaires bailleurs peuvent bénéficier d'une éco prime versée par la Communauté de Communes du Volvestre. Il s'agit pour ces trois propriétaires d'un montant de 100 € chacun.

L'attribution de cette éco-prime est prévue dans la convention programme du 20 avril 2009.

Mme VEZAT trouve choquant que l'on nomme les personnes qui vont obtenir la subvention.

Monsieur BERLUREAU répond que pour que la délibération soit exécutable, il est nécessaire de donner le nom de personnes qui percevront cette aide et le montant octroyé.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de verser ces primes de 100 € aux propriétaires ci-dessus énoncés,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à ce dossier.

## **5. OPAH – RR : attribution de subventions par la Communauté de Communes du Volvestre**

Monsieur le Président donne la parole à Mme SUZANNE, Vice Président déléguée à l'OPAH.

Dans le cadre de l'animation de l'OPAH de revitalisation rurale, et conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 23 octobre 2008 relative à la mise en place d'une OPAH et à la convention de programme en date du 20 avril 2009 et à son avenant, il a été décidé de subventionner 32 dossiers répartis comme suit :

- 18 dossiers propriétaires occupants
- 14 dossiers propriétaires bailleurs.

Au 31 janvier 2010, 13 nouveaux dossiers de propriétaires occupants et 2 de propriétaires bailleurs ont été examinés dans le cadre par des CLAH du Conseil Général de novembre et décembre 2009 et ont reçu un avis favorable.

Il s'agit donc d'accorder les subventions telles que prévues par la Communauté de communes, au regard de l'instruction des dossiers et de l'avis favorable donné, pour un montant total de 10 030,18 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions aux propriétaires telles que prévues dans la convention de programme du 20 avril 2009,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à ce dossier.

## **FONCTIONNEMENT**

### **6. Délégation de Maîtrise d'Ouvrage – Place André Maurette à Saint Sulpice sur Lèze**

Monsieur le Président prend la parole.

Par délibération en date du 17 décembre 2009, le Conseil de Communauté a délibéré favorablement pour se voir confier la délégation de la maîtrise d'ouvrage du nouveau projet des travaux d'aménagement de l'esplanade André Maurette à Saint-Sulpice sur Lèze.

Dans le cadre du programme initial de travaux, ce projet avait reçu un avis favorable du Conseil Général de Haute-Garonne et du Conseil Régional Midi Pyrénées et des subventions avaient été réservées à cet effet.

Toutefois, le programme ayant été revu, la Communauté de Communes sollicite le retrait des subventions demandées et accordées par le Conseil Général (commission permanente du 4 juillet 2007) et le Conseil Régional (commission permanente du 19 décembre 2007) au profit de nouvelles subventions correspondantes à l'enveloppe actuelle de travaux.

Par ailleurs, le plan de financement complet est le suivant :

<b>Dépenses (TTC)</b>		<b>Recettes</b>	
Maitrise d'œuvre	92 092,00 €	Subvention CG 31	188 073,60 €
Travaux	547 370,92 €	Subvention CR MiPy	77 370,80 €
		FCTVA	99 001,65 €
		Autofinancement	275 016,87 €
<b>TOTAL</b>	<b>639 462,92 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>639 462,92 €</b>

La commune de Saint-Sulpice remboursera à la communauté de communes le restant à charge, ainsi que les frais financiers liés à l'opération.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De retirer les demandes de subventions faites et accordées par la commission permanente du Conseil Général de la Haute-Garonne du 4 juillet 2007,
- De retirer les demandes de subventions faites et accordées par la commission permanente du Conseil Régional Midi-Pyrénées du 19 décembre 2007,
- De solliciter de nouvelles subventions auprès du Conseil Général de la Haute Garonne et du Conseil Régional Midi Pyrénées dans le cadre du nouveau plan de financement de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier

Fin de Séance : 22h45